

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine - (N° 889)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par

M. Meizonnet, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Florence Goulet, Mme Engrand, Mme Grangier, Mme Sabatini, M. Tivoli, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori et Mme Menache

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cette prime alimentation exceptionnelle concerne exclusivement les produits issus du territoire français, de la production à la transformation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français les plus modestes éprouvent de plus en plus de difficultés à se procurer des aliments de bonne qualité à des prix abordables. Du fait de l'inflation et du recul du pouvoir d'achat, certains ménages ne peuvent plus acheter de produits issus de l'agriculture française, ces derniers étant parfois plus cher que leurs concurrents étrangers.

La France possède pourtant une filière agricole reconnue à laquelle s'ajoute une industrie agro-alimentaire dynamique. Cette prime permettrait d'aider les Français qui n'en ont pas les moyens à acheter des produits français, tout en soutenant nos producteurs nationaux, ces derniers étant, pour une partie non-négligeable d'entre eux, en grande difficulté.

Cet amendement prévoit de cibler cette aide en la réservant pour les produits français. Il s'agirait d'une mesure à la fois écologique, car favorisant les circuits courts, mais aussi sanitaire et économique.